

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Ce 20 janvier 2021

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, tenue par vidéoconférence, le 20 janvier 2021 à 19 h 30.

Présents :	MM.	Jaclin Bégin Yvon Gagné Alain Gagnon Daniel Favreau Daniel Céleste Michel Cliche Jacques Ricard Rémi Jean Henri Bourque Normand Moore Yves Dubé	Prefet Authier Authier-Nord Chazel Clermont Clerval Duparquet Dupuy Gallichan La Reine La Sarre
Mme		Lina Lafrenière	Macamic
M.		Roger Lévesque	Normétal
Mme		Aline Bégin	Palmarolle
MM.		Réal Rancourt Alain Gagnon David Goulet Florent Bédard Lucien Côté Alain Guillemette	Pouliaries Rapide-Danseur Ste-Germaine-Boulé Ste-Hélène Taschereau Val Saint-Gilles
Directeur général :	M.	Normand Lagrange	
Directrice générale adj. :	Mme	Micheline Trudel	
Secrétaire d'assemblée :	Mme	Vanessa Pronovost	
Absents :	M.	Léo Plourde	Roquemaure *
	Mme	Diane Provost	St-Lambert
	Mme	Linda C.-Bédard	Secteur Languedoc

Monsieur Jaclin Bégin préside la présente séance, tandis que monsieur Normand Lagrange agit comme directeur général.

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président la déclare ouverte à 19 h 45.

Séance à huis clos

- CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;
- CONSIDÉRANT** le décret numéro 3-2021 du 13 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 20 janvier 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** par le décret numéro 1145-2020 du 28 octobre 2020, le gouvernement a pris certaines mesures afin de protéger la population;

**CONSIDÉRANT QUE** par l'arrêté numéro 2021-001 du 15 janvier 2021, le ministre de la Santé et des Services sociaux a également pris certaines mesures afin de protéger la population, dont permettre au conseil de siéger à huis clos et autoriser les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

21-01

**EN CONSÉQUENCE**, proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Normand Moore et unanimement résolu :

- **QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence;
- **QU'**un enregistrement audio de la présente séance soit publié sur le site internet de la MRC.

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Tenue de la séance à huis clos;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux;
5. Ratification des procès-verbaux;
6. Affaires en découlant;
7. Rapports et comptes rendus;
8. Information;
9. Gouvernance;
10. Développement;
11. Aménagement;
12. Gestion des territoires non organisés;
13. Résolutions diverses;
14. Parole au public;

15. Levée de la séance.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

21-02

Proposé par monsieur Roger Lévesque, appuyé par monsieur Alain Gagnon (R.-D.) et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

**ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX**

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

**Adoption du procès-verbal du conseil d'administration**

21-03

Proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 16 décembre 2020.

**Ratification du procès-verbal du comité administratif**

21-04

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu de ratifier le procès-verbal du comité administratif du 9 décembre 2020.

**AFFAIRES EN DÉCOULANT**

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

\* Monsieur Léo Plourde se joint à la séance. Il est 19 h 52.

**RAPPORTS ET COMPTES RENDUS**

**Projet large bande universelle**

Les entreprises, organismes, institutions ou tout citoyen de notre territoire sont invités à offrir leur appui à Vidéotron qui souhaite déposer un projet pour notre territoire dans le cadre de l'appel de projets du Fonds pour la large bande universelle.

**Comité d'urgence sanitaire**

Depuis la dernière séance du conseil d'administration, six rencontres du comité d'urgence sanitaire se sont tenues, dont deux rencontres extraordinaires durant la période des fêtes. Les comptes rendus de ces rencontres ont été envoyés aux maires et directions générales de chacune des municipalités.

## **Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT)**

Une rencontre de la CPAT s'est tenue le 17 décembre dernier. Il a été question notamment du lancement d'une étude sur le transport aérien. Des sollicitations sont faites auprès des différents partenaires.

Messieurs Sébastien Lemire et Jean-François Forest y ont également présenté une étude d'abattoir régional. L'objectif étant de voir les besoins et les opportunités sur le dossier.

Le projet de loi n° 65 modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective a aussi fait l'objet de discussions.

En ce qui concerne la médaille régionale des élus qui devait être remise en mai 2020, l'évènement a été reporté au printemps prochain en raison de la pandémie. La MRC déposera une candidature.

## **INFORMATION**

**Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques** – La MRC d'Abitibi-Ouest a reçu une subvention au montant de 177 771,90 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2020.

**Ressource pour personnes handicapées** – Le 24<sup>e</sup> Téléthon de la Ressource sera diffusé sur les ondes de télévision *Noovo Abitibi-Témiscamingue*, en direct du Théâtre du Cuivre de Rouyn-Noranda, le dimanche 31 janvier 2021, de 16 h à 22 h.

**Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Abitibi-Ouest** – La révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) est en cours. La MRC procède actuellement à une collecte de données auprès des municipalités.

## **GOUVERNANCE**

### **Fonds régions et ruralité – Volet 3 : Projet « Signature innovation »**

Monsieur Normand Lagrange fait la présentation du programme « FRR : Volet 3 – Projet Signature innovation ».

Ce volet a pour objectif de soutenir la MRC dans le cadre d'un créneau de développement propre à l'ensemble de son territoire, lequel gagnera en importance par la réalisation d'un grand projet d'ensemble.

Une proposition de projet est présentée. Celle-ci vise la promotion et l'attractivité du territoire ainsi que l'accueil et la rétention de la population. Elle comprend, notamment :

- La rétention de la population, plus spécifiquement la clientèle 18-35 ans;
- La capacité d'accueil et de rétention du territoire : logement, transport, services d'accueil;
- La promotion et l'attraction : tourisme, loisir, culture.

Afin de profiter de cette enveloppe, la MRC doit confirmer son intérêt à réaliser un projet « Signature innovation » en soumettant le formulaire d'avis d'intérêt, puis mener les démarches nécessaires afin de définir son projet. Les obligations menant à la signature d'une entente sont expliquées.

Échanges et discussions suivent.

#### Avis d'intérêt

21-05

Proposé par monsieur Daniel Favreau, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu :

- **DE SIGNIFIER** notre intérêt au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à mettre en œuvre le projet « Vitalité rurale » dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 3 : Projet « Signature innovation ».

#### Fonds régions et ruralité – Volet 4 : Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Monsieur Normand Lagrange présente l'Entente de vitalisation, dans le cadre du Fonds régions et ruralité. Les objectifs visés par cette entente sont les suivants :

- Encourager la mobilisation des élus et des administrations municipales pour faire face aux défis particuliers de vitalisation;
- Favoriser la collaboration entre l'appareil gouvernemental en région, la MRC et les municipalités locales présentant ces défis, notamment les municipalités identifiées par le MAMH à titre de signataires de l'entente (Taschereau, Authier et Normétal);
- Appuyer la réalisation de démarches et d'initiatives de vitalisation;
- Agir positivement sur la vitalité du territoire par l'amélioration de services ou d'équipements pour la population, par la réalisation de projets probants sur les plans économique, social, touristique ou culturel.

Les conditions et obligations des parties sont expliquées.

Échanges et discussions suivent.

#### Entente de vitalisation

21-06

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Normand Moore et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** monsieur Jaclin Bégin, préfet à signer l'entente de vitalisation dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

Monsieur Daniel Favreau quitte la séance. Il est 21h 05.

## DÉVELOPPEMENT

### Action santé l'Envolée d'Abitibi-Ouest – Comité local Réussite éducative

#### ParentNormal 2020-2021 : Avenant

**ATTENDU QUE** la MRC a conclu une entente avec Action santé l'Envolée d'Abitibi-Ouest et le comité local Réussite éducative le 29 mars 2020, laquelle prend fin le 31 mars 2021, pour le programme de scolarisation « ParentNormal »;

**ATTENDU QU'** en contexte de pandémie Covid-19, la clientèle a diminué, ce qui a nécessité moins de ressources et qu'une somme résiduelle de 8 000 \$ est disponible;

**ATTENDU QU'** une nouvelle cohorte débutera en janvier 2021 et que ce montant est nécessaire pour la continuité du programme;

**ATTENDU QU'** Action santé l'Envolée d'Abitibi-Ouest et le comité local Réussite éducative demandent le report de la date de fin de l'entente au 31 mars 2022;

21-07

**EN CONSÉQUENCE**, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Rémi Jean et unanimement résolu :

- **D'ACCORDER** une prolongation d'une année à l'entente, soit jusqu'au 31 mars 2022;
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer, pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest, l'avenant à l'entente.

#### ParentNormal 2021-2022 : Renouvellement

21-08

Proposé par monsieur Lucien Côté, appuyé par monsieur Alain Gagnon (R.-D.) et unanimement résolu :

- **D'ACCORDER** un soutien financier de 10 000 \$ à Action Santé – l'Envolée d'Abitibi-Ouest pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, afin de favoriser la promotion de l'importance de la persévérance scolaire et de la réussite éducative en Abitibi-Ouest;
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer, pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest, le protocole d'entente à intervenir;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité à cet effet.

Monsieur Florent Bédard quitte la séance. Il est 21 h 15.

#### Support à la coordination

21-09

Proposé par monsieur Roger Lévesque, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu :

- **D'ACCORDER** un soutien financier annuel de 10 000 \$ à Action Santé – l'Envolée d'Abitibi-Ouest pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars

2024, afin d'assurer la continuité de la coordination relative à l'administration des fonds et la mobilisation des partenaires;

- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer, pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest, le protocole d'entente à intervenir;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité à cet effet.

#### **Fonds local d'investissement (FLI) – Mesures d'atténuation supplémentaires**

<b>ATTENDU QUE</b>	l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié la COVID-19 de pandémie, le 11 mars 2020;
<b>ATTENDU QU'</b>	il y a lieu d'adopter une mesure afin de réduire la pression sur les liquidités des entreprises pendant cette période difficile;
<b>ATTENDU QUE</b>	le ministère de l'Économie et de l'Innovation propose d'offrir un moratoire de 3 mois aux entreprises, pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars 2021, pour les modalités de remboursement de prêts (capital et intérêts) consentis dans le cadre du Fonds local d'investissement;
<b>ATTENDU QUE</b>	le conseil d'administration a accordé un moratoire de 6 mois pour la période du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre par les résolutions 20-42 et 20-70 et qu'il y a lieu d'y ajouter trois mois supplémentaires;
<b>ATTENDU QUE</b>	les intérêts seront capitalisés et ajoutés au solde du prêt;
<b>ATTENDU QUE</b>	cette mesure s'applique aux prêts actifs au 31 décembre 2020;
21-10	<b>EN CONSÉQUENCE</b> , proposé par monsieur Normand Moore, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu d'offrir un moratoire de trois mois aux entreprises, pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars 2021, pour les prêts consentis dans le cadre du Fonds local d'investissement.

#### **AMÉNAGEMENT**

#### **Certificat de conformité – Municipalité d'Authier-Nord : Règlement n° 2020-03 modifiant le règlement de zonage n° 86-16**

21-11 Proposé par monsieur Rémi Jean, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité, au Schéma d'aménagement et de développement révisé, pour le règlement numéro 2020-03 modifiant le règlement de zonage numéro 86-16 de la Municipalité d'Authier-Nord.

#### **GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS**

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

## RÉSOLUTIONS DIVERSES

### Vente pour non-paiement de taxes – Honoraires

21-12

Proposé par monsieur Alain Gagnon (R.-D.), appuyé par monsieur Roger Lévesque et unanimement résolu :

- **QUE** les honoraires applicables pour la vente pour non-paiement de taxes soient les suivants :

A)	Pour l'ouverture de tout dossier provenant des municipalités, pour toute lettre recommandée ou certifiée, les frais prévus au tarif suivant :  <table><thead><tr><th>Taxes à collecter</th><th>Frais</th></tr></thead><tbody><tr><td>0 \$ à 1 000 \$</td><td>100 \$</td></tr><tr><td>1 001 \$ à ...</td><td>150 \$</td></tr></tbody></table> Suivant entente, pour l'ouverture de tout dossier provenant du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi, les frais prévus au tarif de 150 \$.	Taxes à collecter	Frais	0 \$ à 1 000 \$	100 \$	1 001 \$ à ...	150 \$	
Taxes à collecter	Frais							
0 \$ à 1 000 \$	100 \$							
1 001 \$ à ...	150 \$							
B)	En plus des frais prévus en « A »), par dossier compris dans la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes, qui est transmise au Bureau de la publicité des droits, cet honoraire comprend la procédure jusqu'au jour de la vente pour non-paiement de taxes sauf les frais fixés en « C ») pour le certificat d'adjudication :	100 \$						
C)	Pour chaque certificat d'adjudication :	75 \$						
D)	Pour l'exercice d'un droit de retrait pour les frais prévus au Code municipal :	100 \$						
E)	De plus, tous les autres frais fixés et déboursés nécessaires à la vente pour non-paiement de taxes seront applicables à chacun des immeubles, tels les frais de poste, les avis publics, les frais de publication, le Bureau de la publicité des droits et autres.							

- **QUE** les honoraires demeurent à la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest (Fonds d'administration – Partie 1).

### Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR) – Roulotte de chantier : Soumission

21-13

Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** la soumission de Maison Nordique pour l'acquisition d'une roulotte de chantier, au montant de 52 767,78\$, livraison et taxes incluses ;
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer toute documentation à cet effet.

**Union des municipalités du Québec – Campagne nationale pour contrer l'intimidation envers les élus(es)**

21-14

Proposé par monsieur Alain Gagnon (R.-D.), appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu d'adopter une déclaration d'engagement afin de valoriser collectivement notre démocratie, de mettre de l'avant la civilité et de reconnaître la valeur du travail réalisé chaque jour par plus de 7 000 élus(es) dans toutes les régions du Québec, en appui à la campagne «La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie».

**PAROLE AU PUBLIC**

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

21-15

Proposé par monsieur Réal Rancourt, appuyé par monsieur Roger Lévesque et unanimement résolu de lever la séance. Il est 21 h 25.

---

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 17 février 2021

*Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*